

CONCOURS DE LA CHÈVRE DES FOSSES

Les 07 et 08 septembre 2024

à l'Arche de la nature- Le Mans (72)

Annexe 1: Règlement

Article 1:

Le concours sont ouvert aux éleveurs de chèvre des fossés adhérents à l'ASP Chèvre des fossés. Seuls seront admis les élevages possédant un numéro de cheptel et qui justifient d'une prophylaxie indemne de brucellose.

Les animaux seront bouclés selon la réglementation en vigueur.

Les animaux seront accompagnés du document émis par le GDS et indiquant que l'élevage est indemne Brucellose et des documents de transport, dont un exemplaire doit être complété pour la partie «départ» et la partie «arrivée» et signé par les organisateurs au moment de l'entrée des animaux. Le 2^e exemplaire est réservé au retour des animaux.

Les organisateurs et les services vétérinaires se réservent le droit de refuser l'accès sur le site du concours aux animaux non conformes aux normes sanitaires ou d'identification.

Article 2:

Le concours est ouvert, pour cette manifestation, aux catégories suivantes:

- Boucs de 3 ans et plus, nés en 2021 et avant, (lettres S et précédentes)
- Jeunes boucs nés en 2022 ou 2023 (lettres T et U)

- Chèvres de 3 ans et plus, nées en 2021 et avant, (lettre S et précédentes).

- Chevrettes nés en 2022 et 2023 (lettre T et U).

- Lot d'élevage: composés de un bouc et deux chèvres appartenant au même éleveur

Sont inscrits au concours les animaux propriété d'éleveurs à jour de leur inventaire auprès de l'institut de l'élevage et détenant, à la lecture des données d'inventaire, au moins 75 % de sang Chèvre des fossés (sections A et B du livre généalogique).

Article 3:

La participation au concours est gratuite. Les frais de transport et d'entretien des animaux sont à la charge des propriétaires. Le foin et l'eau seront fournis par les organisateurs (pensez à emmener vos seaux).

Article 4:

Les organisateurs du concours de la Chèvre des fossés et de la fête ne seront en aucun cas responsables des accidents de quelque nature que ce soit, que ceux-ci soient causés par les animaux présentés, ou qu'ils puissent survenir aux exposants et à leurs animaux du fait de leur participation à la manifestation.

Article 5: Composition du jury

Le jury officiel sera composé de 4 personnes et comportera dans la mesure du possible un institutionnel, un éleveur et deux pointeurs habilités à l'utilisation de la grille de pointage. Le jury est libre et souverain.

Article 6: Grille de pointage

La grille de pointage revue en 2016 sera la référence de pointage dans l'objectif :

A) d'incrémenter la base de données existante sur la morphologie et le type de nos animaux (types rencontrés, mesures morphologiques, qualités fonctionnelles)

B) d'identifier les points forts et les points faibles de chaque sujet et lui attribuer une note globale qui synthétisera sa valeur génétique, morphologique et fonctionnelle.

Article 7: Notation des animaux

Lors du pointage des animaux, les pointeurs habilités à compléter la grille de pointage sont ceux qui ont participé à sa création et sa validation, ou qui sont formés à son utilisation. Les notes de pointage sont validées et ajustées par le jury. Les animaux seront jugés dans un ring spécifique et **nul spectateur ne pourra intervenir lors des jugements**.

Article 8:

Les prix seront matérialisés par une plaque de concours selon le classement:

- Grand prix d'honneur
- prix d'honneur
- Premier prix
- deuxième prix et troisième (uniquement pour les femelles, le classement des boucs s'arrêtera au trois premiers prix) .

Chaque éleveur participant recevra une plaque .

Article 9:**1/ Arrivée et pointage des animaux:**

Le pointage se déroulera le samedi 07 septembre à partir de 10h. Le pointage des animaux se fera en fonction de l'heure d'arrivée des animaux.

La réception des animaux se fera le vendredi soir ou le samedi matin avant 10h.

Pour la bonne organisation de la manifestation, aucune réception d'animaux n'est souhaitable en dehors de cet horaires.

2/ Concours :

Les concours et remise des prix se dérouleront le dimanche 08 septembre 2024.

Les animaux présents au concours ne quittent la manifestation que le dimanche soir à partir de 18h.

Le logement est possible pour les éleveurs, merci de vous manifester rapidement.

Règlement lu et approuvé par l'éleveur participant

Je soussigné(e), Mr ou Mme, certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des articles du présent règlement et m'engage à respecter l'ensemble des points mentionnés.

Fait le:

Signature précédée de la mention
«lu et approuvé »